

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2016/12

L'an deux mil seize

Le douze février à dix-neuf heures et trente minutes

DATE DE
CONVOCAION
6 février 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 février 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
6 février 2016

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
17 février 2016

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS début de
séance : 21

PRESENTS à partir de
20h20 : 22

VOTANTS : 25

VOTANTS à partir de
20h20 : 26

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie COURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, M. Julien AYACHE, M. Romain FISCHER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, M. Paul Marie EDWARDS arrivé 20h20, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Alain BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, Mme Isabelle HATIER à M. Julien AYACHE, Mme Isabelle BRARD à M. MONTFERMÉ, M. Bruno DELABARRE à M. Paul Marie EDWARDS

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane LEDOUX, Mme Françoise HALOT, Mme Myriam IKHLEF

SECRETAIRE : Mme Marie ROUYÈRE

Objet : Avis sur l'adhésion de la Commune d'Epône au SMSO

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 10 décembre 2015, il a été demandé à la Communauté de Communes Maisons-Mesnil de se prononcer sur l'adhésion de la ville d'Epône au SMSO.

Par délibération n° BS/2015-29 en date du 5 novembre 2015 le bureau syndical du SMSO s'est prononcé à l'unanimité POUR l'adhésion de la Commune d'Epône.

En vue d'obtenir l'arrêté préfectoral d'autorisation d'adhésion et conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit se prononcer sur l'adhésion de la Commune d'Epône dans un délai de trois mois.

LE CONSEIL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

SE PRONONCE POUR l'adhésion de la Commune d'Epône au SMSO

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie le 17 février 2016.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Serge CASERIS